

Appel à candidatures

GFDA des Combrailles



www.archicultura.ch

MARCHÉ DU TERROIR ET DE L'ARTISANAT EN JOURNÉE ET SEMI-NOCTURNE

Le GFDA des Combrailles souhaite mettre le monde rural à l'honneur en accueillant les producteurs fermiers et artisans du terroir de l'Allier.

**Producteurs, Artisans,
soyez présents pour valoriser votre
savoir-faire et vos produits
Inscrivez-vous avant le 15 Avril 2012.**

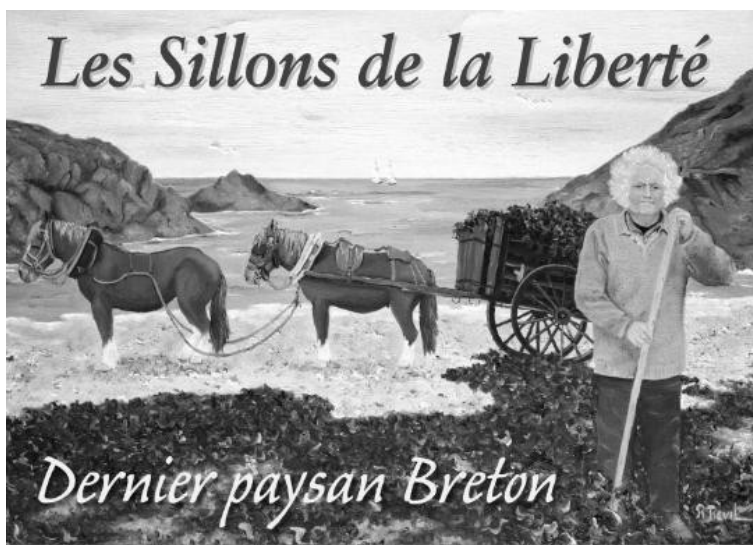
1^{er} Mai 2012

**Marcillat en Combraille
(Allier)**

**De 10 heures à 22 heures
SALLE DES FÊTES**

Contact inscriptions :
Françoise Labouesse
0470517944 ou 0624599067

Informations :
<http://gfdagrimarcillat.canalblog.com/>



<http://www.reneduranton.fr>

**15 h 00
et
20 h 30**

**Un film
de
René Duranton**

**Documents
inédits
du
monde rural**

Deux projections vidéo ponctueront cette journée,
Animation, ateliers, restauration rapide, buvette sur place.

Règlement du marché

1- Sont admis au marché du Terroir et de l'Artisanat organisé par le GFDA des Combrailles :

- les artisans et producteurs professionnels, soit, les exposants en conformité avec la réglementation en vigueur pour l'exercice de leur commerce, ainsi qu'au regard de la réglementation du travail. Pendant le Marché, ils devront disposer en permanence des justificatifs nécessaires en cas de contrôle.

- les artisans et producteurs justifiant d'un domicile, ou d'un lieu d'activité dans le département de l'Allier ou départements limitrophes.

2- Le comité d'organisation du GFDA des Combrailles sélectionnera les exposants afin d'assurer une variété de produits présents sur le marché. Il se réserve donc le droit d'exclure tout candidat, sans avoir à se justifier. L'artisan ou producteur candidat renonce à tout recours envers les organisateurs.

3- Les demandes sont enregistrées pour le marché et non pour un emplacement donné. Le comité d'organisation définira l'emplacement de chacun en fonction des besoins et places disponibles. Ils ne pourront en aucun cas être contestés.

4- Les exposants s'engagent à verser une participation de 10 €. Tout artisan ou producteur ne se présentant pas au marché après la validation de son inscription ne pourra récupérer les sommes versées.

5- Les exposants peuvent prendre possession de leur emplacement le 1^{er} Mai 2012 à partir de 8 h et devront avoir installé leur stand à 10h au plus tard. En fin de marché, le stand ne pourra être débarrassé avant 20 h 30.

Les exposants devront laisser les lieux dans l'état où ils l'ont trouvé.

6- Le stand attribué devra être exploité par l'exposant ayant souscrit la demande. Il s'engage à assurer une présence sur son stand, et à faire déguster ses produits, de 10 h à 22 h le 1^{er} mai 2012. Son stand sera approvisionné, bien tenu et l'agencement mettra en valeur son savoir-faire.

7- Les exposants sont tenus de répondre aux exigences de sécurité et se conformer aux directives du GFDA des Combrailles concernant la sécurité. Les exposants s'engagent à s'assurer que le matériel utilisé, les activités ou animations qu'ils créent ou qu'ils présentent ne soient pas susceptibles de gêner, de créer des troubles ou de présenter quelque danger que ce soit pour le public du Marché du Terroir et de l'Artisanat.

Les exposants s'engagent à prendre toutes les précautions nécessaires et à assurer la surveillance de leurs objets et matériel.

L'exposant devra s'assurer auprès d'une compagnie d'assurance pour toutes les dégradations pouvant être subies ou causées par ses installations et son personnel.

8- En signant leur demande de participation, les exposants s'engagent à respecter les clauses du présent règlement et toutes dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par des circonstances exceptionnelles et adoptées dans l'intérêt de la manifestation.

Le GFDA des Combrailles ne pourra voir sa responsabilité engagée pour quelque cause que ce soit.

Pièces à joindre

Un justificatif de domicile ou d'activité

Une attestation d'assurance responsabilité civile

Un chèque de 10 € de participation aux frais, libellé à l'ordre du GFDA des Combrailles.

Je confirme ma participation par courrier en adressant le bulletin ci-dessous impérativement avant le **15 Avril 2012**, à l'adresse suivante :

Françoise Labouesse GFDA des Combrailles 15, Bussière 03420 à Sainte -Thérance

ou par mail à l'adresse suivante

en cliquant ici



Exposants - Producteurs et Artisans

Nom de l'entreprise / exploitation :

Nom du contact :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

.....

N° SIRET :

Descriptif de l'activité

Le Signature

Besoins

☐ Abri

☐ Autre (préciser) :

Un courrier de confirmation de votre inscription vous sera envoyé.